

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2019
Publication : 14/10/2019

GROUPEMENT DE LA LOGISTIQUE
SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION
SERVICE ADMINISTRATION FINANCES COMMUNALES PUBLIQUE



BUREAU DU C.A.S.D.I.S.

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2019

P.V. N° 100
Dossier N° 4

DELIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU la délibération n° 1.1-6 - procès-verbal n° 75 du Bureau du Conseil d'administration en date du 16 septembre 2015 relative à l'autorisation de signer le marché n° 77.000.71.00952 relatif à la fourniture de services de télécommunications,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à l'autorisation de prolonger la durée des lots n° 2 et n° 3 du marché de fourniture de services de télécommunications – marché n° 77.000.71.00952,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'émettre un avis favorable à la passation d'avenants au marché n° 77.000.71.00952 pour :
 - ✓ Le lot n°2 – raccordement téléphonie fixe des sites du SDIS, hors «gestion de l'alerte» et acheminement du trafic entrant et sortant non éligible à la présélection ;
 - ✓ Le lot n°3 : Acheminement téléphonie fixe, éligible à la présélection, émis depuis les sites du SDIS hors «gestion de l'alerte».
- De donner délégation à Madame la Présidente du Conseil d'administration pour signer les deux avenants.

La Présidente du Conseil d'administration


Isoline GARRAU-MILLOT